

# PANORAMA

## **Les systèmes de formation professionnelle en Belgique**

Brève description

Les systèmes de formation  
professionnelle en Belgique  
Brève description

Paul Cotton

Cedefop Panorama series

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

---

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-896-0063-2

© Communautés européennes, 2001

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

*Printed in Belgium*

**Le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)**, créé en 1975, livre des informations et des analyses sur les systèmes et les politiques de formation et d'enseignement professionnels, ainsi que sur la recherche dans ce domaine.

Europe 123  
GR-570 01 Thessaloniki (Pylea)

Adresse postale:  
PO Box 22427  
GR-551 02 Thessaloniki

Tél. (30-31) 490 111  
Fax (30-31) 490 020  
E-mail: [info@cedefop.eu.int](mailto:info@cedefop.eu.int)  
Page d'accueil: [www.cedefop.eu.int](http://www.cedefop.eu.int)  
Site web interactif: [www.trainingvillage.gr](http://www.trainingvillage.gr)

Paul Cotton  
Centre PMS (Centre Psycho-médical-social)

**Édité par:**

**Cedefop**

Michael Adams,  
Anne-France Mossoux,  
Eleonora Waltraud Schmid, Coordinateurs du projet

Publié sous la responsabilité de:  
Johan van Rens, Directeur  
Stavros Stavrou, Directeur adjoint

# Préface

Dans plusieurs États membres, il semble plus approprié de parler de "systèmes" au pluriel plutôt que d'un seul système de FEP. Cela est particulièrement vrai pour la Belgique, où la prestation d'enseignement et de formation est influencée non seulement par la division du pays en communautés régionales et linguistiques, mais également par la participation à grande échelle d'autorités privées (et notamment de l'église) et par les rôles respectifs d'une série de ministères, plus particulièrement (mais non exclusivement) ceux responsables de l'Éducation et de l'Emploi, tant au niveau national que régional/communautaire. Il en résulte un vaste éventail d'options à la disposition de ceux qui recherchent une éducation et une formation aussi bien initiales que continues. Cette offre semble être bien utilisée, la Belgique présentant un taux élevé de participation scolaire et de niveau éducatif. Ce qui s'avère moins clair, est la question de la transparence de cet éventail d'activités. En effet propose-t-il une série d'options intégrées et pertinentes aux citoyens, notamment aux personnes menacées d'exclusion et recherchant une éducation postobligatoire et un perfectionnement professionnel. Dans une certaine mesure, le système peut sembler régulée plutôt par les prestataires que par les utilisateurs.

Le Cedefop souhaite exprimer ses remerciements à l'auteur de ce rapport, M. Paul Cotton, du Centre Psycho-médical-social (Centre PMS) à Ath ainsi qu'aux autres partenaires belges qui nous ont aidés en nous fournissant certaines observations complémentaires. Nous savons que certains partenaires belges seront déçus de tel ou tel détail de la publication qui en a résulté, mais nous espérons avoir réussi à élaborer, notamment à l'intention d'un public non familiarisé avec le(s) système(s) belge(s), un produit présentant un aperçu global utile.

Stavros Stavrou  
Directeur adjoint

J. Michael Adams  
Eleonora Schmid  
Ann-France Mossoux  
Coordinateurs du projet

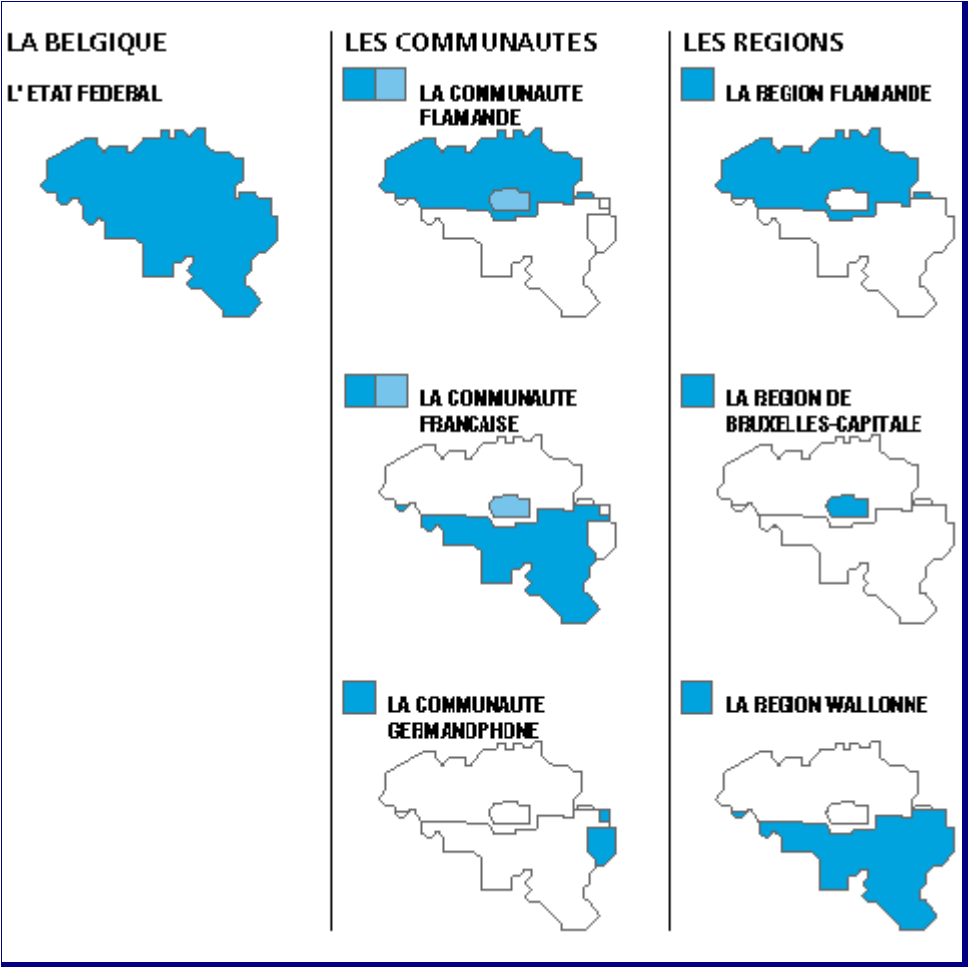
Thessaloniki  
Juin 2001

# Tables des matières

<b>La Belgique, un État fédéral</b> .....	9
Introduction .....	9
Un royaume fédéral .....	9
Un fédéralisme asymétrique .....	9
Des difficultés rencontrées .....	9
Quelques chiffres clés .....	9
<b>1. Présentation du système éducatif</b> .....	11
1.1. Quelques spécificités.....	11
1.2. Organisation du système éducatif: trois grands niveaux.....	12
1.2.1. Enseignement fondamental .....	12
1.2.2. Enseignement secondaire .....	12
1.2.3. Enseignement supérieur et universitaire .....	14
1.3. Orientation multidisciplinaire et médecine scolaire pendant la scolarité obligatoire .	15
1.4. Orientation des jeunes et des adultes .....	15
<b>2. Système d’enseignement et de formation professionnels des jeunes</b> .....	16
2.1. Enseignement secondaire technique et professionnel .....	16
2.2. Formation en alternance .....	16
<b>3. Formation professionnelle continue</b> .....	18
3.1. Opérateurs de formation institutionnels .....	18
3.2. Enseignement de promotion sociale (Prom Soc) .....	18
3.3. Institutions publiques : les services de la formation et de l’emploi, les Classes moyennes .....	19
3.3.1. Services de la formation et de l’emploi .....	19
3.3.2. Classes moyennes (IFPME – VIZO – IAWM).....	19
3.4. Initiatives sectorielles.....	20
3.5. Autres formations.....	20
3.6. S’orienter puis se former: les Carrefours Formation .....	21
<b>4. Financement de l’enseignement et de la formation professionnelle continue</b> .....	22
4.1. Système fédéral complexe .....	22
4.2. Intervention significative de la sécurité sociale .....	22
4.3. Formation en entreprises .....	23
4.4. Fonds : l’État fédéral, premier investisseur de la formation professionnelle continue	23
4.5. Formation dans les administrations.....	24
4.6. Initiatives stimulantes des pouvoirs publics.....	24
4.7. Des chiffres qui interpellent .....	24
<b>5. Aspects qualitatifs</b> .....	25
5.1. En Communauté française .....	25
5.1.1. Formation professionnelle réorganisée pour neuf secteurs par la CCPQ (1999).	25
5.1.2. Enseignement secondaire technique et professionnel bientôt en alternance.....	25
5.1.3. Conseil de l’Éducation et de la Formation (CEF).....	25
5.1.4. Transformation du FOREM .....	25

5.1.5. En Communauté française: les pôles d'innovation technologique (PITech).....	26
5.2. En Communauté flamande.....	26
5.2.1. Profils de formation .....	26
5.2.2. Éducation et formation tout au long de la vie .....	26
5.2.3. Dans l'enseignement secondaire, un programme de modules de formations professionnelles.....	26
5.2.4. Découverte de la réalité professionnelle .....	26
5.3. Technologies d'information et de communication (TIC).....	26
<b>6. Formation des formateurs.....</b>	<b>27</b>
6.1. Formation initiale des enseignants .....	27
6.2. Formation des formateurs du FOREM et du VDAB .....	27
6.3. Formation des enseignants et des experts de la promotion sociale.....	27
6.4. Enseignants et formateurs de l'IFPME, du VIZO et de l'IAWM.....	27
6.5. Formation continue des enseignants .....	28
<b>7. Tendances et perspectives.....</b>	<b>29</b>
7.1. Tendances.....	29
7.2. S'orienter et se former: une même problématique.....	29
7.3. Agir .....	29
7.4. Réguler l'offre et accroître la qualité de la formation.....	30
7.5. Développer une culture de l'évaluation .....	30
<b>Annexe 1: Acronymes et abréviations.....</b>	<b>31</b>
<b>Annexe 2: Adresses utiles.....</b>	<b>33</b>

**Graphique 1: La Belgique - communautés et régions**



Source: Service Fédéral d'information (SFI)  
*Voorlichtingsdienst (FVD)*



# La Belgique, un État fédéral

## Introduction

La Belgique est née en 1830 mais, depuis 1988 l'État unitaire et centralisé est devenu fédéral. Plusieurs clivages illustrent bien cette évolution et ont marqué son enseignement:

- le clivage entre l'Église (catholique) et l'État ;
- la dynamique scolaire est liée à la question sociale (démocratisation des études). Les tensions idéologiques, les luttes sociales restent présentes dans l'enseignement;
- le clivage entre le centre et la périphérie ou le passage de l'École créatrice « d'unité et d'identité nationales ... vers les tendances centrifuges de mise en valeur des identités communautaires » (affirmation de langues et de cultures – flamande, française, germanophone – associées à des entités territoriales distinctes).

## Un royaume fédéral avec cinq niveaux de pouvoirs

Les cinq niveaux sont:

- national, rebaptisé fédéral,
- communautaire, basé sur la langue (trois communautés: flamande, française et germanophone). Elles ont des compétences dites personnalisables: culture, éducation, enseignement, santé,....
- régional, basé sur le sol (trois régions: flamande, wallonne et bilingue de Bruxelles-Capitale). Elles ont autorité sur l'économie, l'emploi, la formation, l'aménagement du territoire....,
- provincial (dix provinces),
- communal (589 communes).

Toutes ces instances ont leur Gouvernement et leur Parlement.

## Un fédéralisme asymétrique

La Région flamande (*Vlaamse gewest*) et la Communauté flamande (*Vlaamse Gemeenschap*) ont fusionné leurs gouvernements et leurs parlements en 1980. Elles disposent donc d'institutions communes.

## Des difficultés rencontrées

- Les habitants de la Région – bilingue - de Bruxelles-Capitale (Bxl-C) appartiennent à l'une ou l'autre des deux principales communautés. Les compétences et les divisions administratives sont en continuelle évolution, encore aujourd'hui. Cela amène la *Cour d'arbitrage*, une *chambre fédérale de justice* à traiter des problèmes de manière spécifique.
- L'élaboration des statistiques dépend de multiples services avec des recouvrements et des délais de traitement variables.

- Le financement de l'enseignement, principalement secondaire, peut faire intervenir les cinq niveaux de pouvoir mais aussi ... les entreprises.
- Les financements en matière de formation professionnelle impliquent des transferts de crédits entre les diverses autorités publiques....

### Quelques chiffres clés

Population (janvier 2000)	10,239 millions
Population active (1998)	5,5 millions
Déficit public, en % du PIB (2000)	0,0 (UE*: 0,3)
Dette publique, en % (2000)	110,9 (UE*: 69,7)
Taux de chômage global	avril 2001 : 10,6 avril 2000 : 11,0
Taux de chômage Région flamande (avril 2001)	4,3
Région de Bruxelles-Capitale	n.d.**
Région wallonne (avril 2001)	10,3
Taux d'emploi Région flamande (2000)	63,9 (UE*: 62,1)
Région wallonne (2000)	55,9
Taux de jeunes (15-24 ans) sans emploi (Eurostat 1999)	8,5 (UE*: 8,5)

\*) UE: Moyenne de l'Union européenne

\*\*) n.d.: non disponible

La conversion en EUR: 1 EUR = 40,3399 francs belges

**Tableau 1: Population au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Populations	Région flamande	Région wallonne	dont Communauté Germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique
Belges	5 646 601	3 009 669	n.d.*	685 705	9 341 975
Étrangers	293 650	329 847	n.d.*	273 613	897 110
Total	5 940 251	3 339 516	70 831	959 318	10 239 085
%	58 %	32,6 %	0,7 %	9,4 %	100 %

\* n.d.: non disponible

Source: Institut national de la statistique (mars 2000) (INS)

**Tableau 2: Taux d'emploi sectoriel – 1998 – en %**

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Belgique
Agriculture	2,4	2,6	0,2	2,2
Industrie	30,3	24,5	15,1	27,2
Services	67,3	72,9	84,7	70,5

Source: Enquête sur les forces du travail, 1998

**Tableau 3: Niveau de formation de la population âgée de 25 à 59 ans, en %**

Niveau de formation	Belgique
Supérieur	26,7
Secondaire supérieur	32,8
Secondaire inférieur	22,8
Primaire ou non	17,7

Source: Enquête sur les forces du travail, 1998

# 1. Présentation du système éducatif

L'enseignement est du ressort des communautés linguistiques et reflète donc l'organisation décentralisée. L'enseignement vise à promouvoir le développement de la personne, amener les jeunes à construire leur savoir, à prendre une place active dans la vie économique et être des citoyens responsables dans une société libre.

## 1.1. Quelques spécificités

Liberté d'enseignement et de choix: des Pouvoirs Organisateur (PO) en Communauté française (ou *Inrichtende Macht* en Communauté flamande) se partagent les trois principaux réseaux:

- le ministre en Communauté française (ou *het Gemeenschaponderwijs*, soit un Conseil central indépendant composé d'élus et de représentants des milieux concernés en Communauté flamande), pour le réseau de la communauté (ex-État) ;
- le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SéGEC) pour le réseau subventionné libre ou catholique ;
- les provinces et les communes pour l'enseignement subventionné officiel.

Chaque réseau a son projet éducatif. Les parents ont le libre choix de l'école. Les Pouvoirs Organisateur recrutent les enseignants (payés par chaque communauté), leur mobilité n'existe pratiquement qu'à l'intérieur de chaque réseau.

**Tableau 4: Répartition par réseau, des populations scolaires (fondamental et secondaire) - 1996 / 97, en %**

Communautés	Communauté	Réseaux	
		Libre subventionné	Officiel subventionné
Communauté française	16	49	35
Communauté flamande	15	69	16

Source: Ministères de la Communauté française et de la Communauté flamande

*Scolarité obligatoire*: de 6 à 18 ans, mais la possibilité de formation à temps partiel existe à partir de 15/16 ans (voir point 2.2).

*Gratuité scolaire* et *coéducation* sont d'application pendant toute la durée de la scolarité obligatoire et dans tous les réseaux.

*Choix de cinq cours de religion* (catholique-islamique-hébraïque-protestante-orthodoxe) et de *morale laïque* est proposé aux niveaux primaire et secondaire.

## 1.2. Organisation du système éducatif: trois grands niveaux

### 1.2.1. Enseignement fondamental

- préscolaire ou maternel: trois années, de l'âge de deux ans et demi à cinq ans (NB - la quasi totalité des enfants est scolarisée dès la première maternelle)
- primaire: 6 années, de 6 à 12 ans.

### 1.2.2. Enseignement secondaire

de 12 à 18 ans.

comporte trois degrés de deux années chacun:

- le premier degré commun (Communauté flamande) ou d'observation (Communauté française)
- deuxième degré, l'enseignement est organisé en quatre filières: générale, technique, artistique ou professionnelle
- le troisième degré: deux années (sinon 3 - 7<sup>e</sup> secondaire - surtout en Communauté flamande).

Théoriquement, des passerelles existent entre les filières; dans les faits, les passages s'effectuent dans un seul sens, par rejet. A partir de 15/16 ans, l'adolescent peut suivre une formation en alternance (voir point 2.2). Un *enseignement spécial*, structuré selon 8 types d'enseignement, accueille des enfants et adolescents handicapés physiques, mentaux ou instrumentaux. Il est organisé aux niveaux primaire et secondaire. Leur insertion socio-professionnelle est préparée au niveau secondaire. *L'évaluation des élèves* est interne à la classe. Les enseignants en primaire sont formateurs, évaluateurs et juges. Au niveau secondaire, l'évaluation et l'orientation sont confiées au Conseil de classe (direction de l'école et enseignants de la classe).

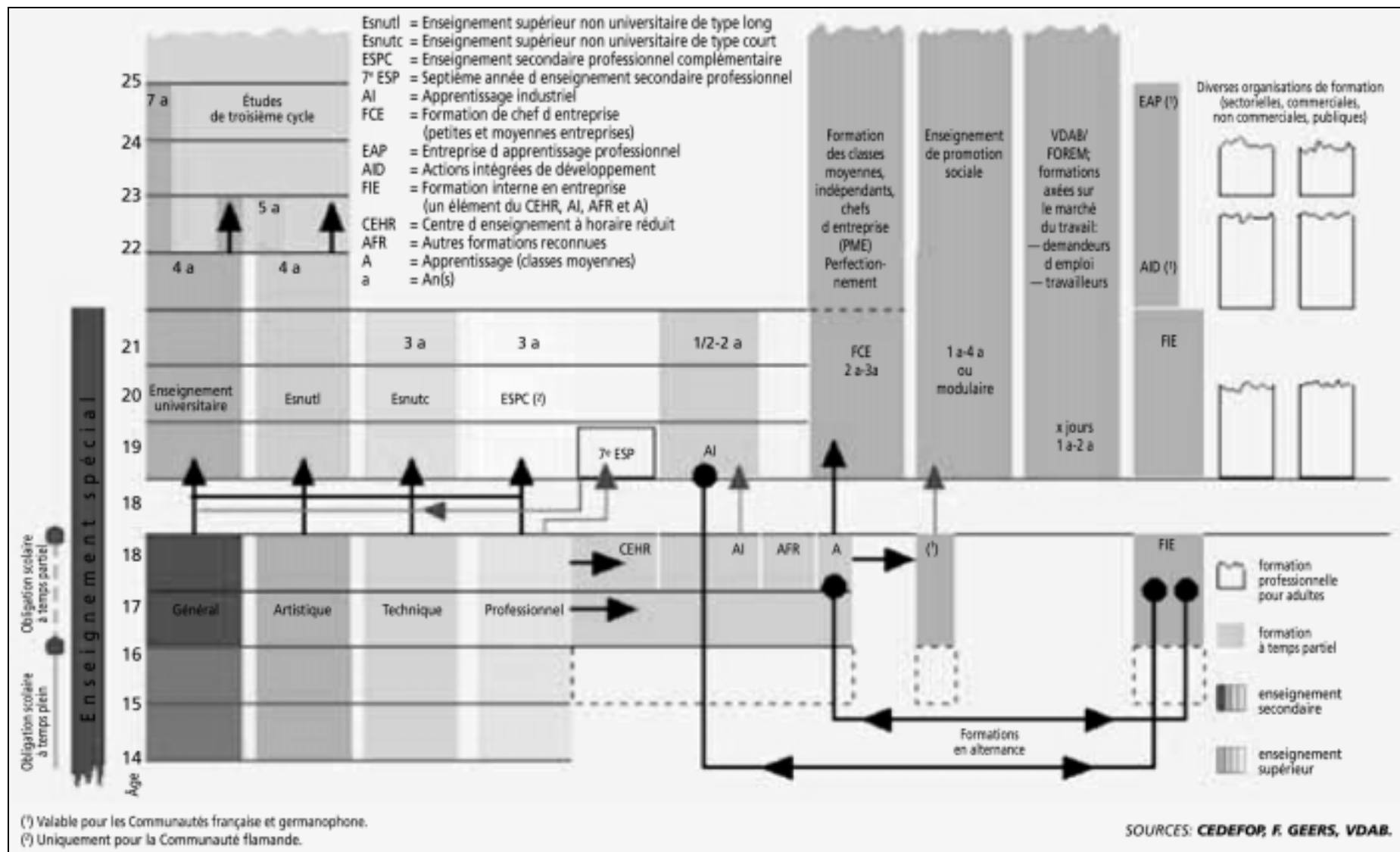
L'élève qui obtient le **certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)** peut accéder à l'enseignement supérieur (non universitaire et université). En Communauté flamande, le certificat s'appelle "diploma".

**Tableau 5: Répartition des matières entre formation commune et cours à option pour chacune des trois voies de l'enseignement secondaire à partir de la 3<sup>e</sup> année**

Transition	Qualification	
	technique	professionnelle
Humanités générales et technologiques	Humanités techniques	Humanités professionnelles
$\frac{3}{4}$ Formation commune	$\frac{1}{2}$ Cours généraux	$\frac{1}{4}$ Cours généraux
$\frac{1}{4}$ Options	$\frac{1}{2}$ Options	$\frac{3}{4}$ Options

Source : SIEP

**Graphique 2: Formation et enseignement professionnels en Belgique**



### **1.2.3. Enseignement supérieur et universitaire**

#### *1.2.3.1.*

*L'enseignement supérieur non-universitaire* est dit de type court quand il comporte un cycle de 3 ans (graduat) et de type long quand il compte deux cycles en 4 ou 5 ans. Il existe des Hautes Écoles organisées en 8 filières (en Communauté française) et en 11 disciplines (en Communauté flamande). La Haute École de type long délivre des diplômes de candidature et de licence, comme l'université. Le supérieur de type court assure une formation centrée sur la pratique et prépare directement à la vie professionnelle. Le type long fournit une qualification scientifique et/ou technologique pointue. La concurrence entre catégories de diplômés existe bel et bien et semble plus favorable à l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur court. 98 536 étudiants en Communauté flamande et 59.982 en Communauté française fréquentent les Hautes Écoles (année 1999 – 2000).

### 1.2.3.2.

*Les universités:* les études universitaires s'articulent en trois cycles:

- 1<sup>er</sup> cycle: candidature (2 ou 3 ans), diplôme qui donne accès au 2<sup>ème</sup> cycle universitaire ou supérieur long non universitaire.
- 2<sup>e</sup> cycle: licence (2 ou 3 ans avec présentation d'un mémoire), diplôme qui donne accès à la vie professionnelle.
- 3<sup>e</sup> cycle: doctorat (plusieurs années avec production d'une thèse avec défense publique)

Les populations d'étudiants universitaires continuent de croître depuis 10 ans (1990-91) mais plus fortement en Communauté française: 56 740 étudiants en Communauté flamande (année 1999 – 2000) et 59 953 en Communauté française (1998-99) .

### 1.2.3.3.

Des possibilités de passerelles existent entre les différents types (court, long, universitaire) sous conditions particulières. Les universités disposent d'un service d'information et d'orientation mais pas les Hautes Écoles.

## **1.3. Orientation multidisciplinaire et médecine scolaire pendant la scolarité obligatoire**

Chaque réseau a ses propres services. Chaque Centre PMS (Centre **P**sycho-**m**édico-social), en Communauté française, gère environ 5 000 élèves. Le CLB (centrum voor leerlingenbegeleiding), en Communauté flamande, a remplacé le PMS en septembre 2000. Un CLB prend en charge 12 000 élèves ou un bassin d'éducation. PMS et CLB aident les élèves dans leurs difficultés personnelles ou scolaires comme dans les situations d'absentéisme, d'assuétudes. Ils les accompagnent dans leur orientation. Ils assument la médecine scolaire préventive et éducative. Ces centres sont indépendants des écoles.

## **1.4. Orientation des jeunes et des adultes**

Les services de l'emploi dans les trois régions (VDAB, FOREM, l'Office régional bruxellois pour l'emploi et Bruxelles-Formation) offrent aussi des opportunités d'information, d'orientation et de bilans de compétences. Il existe aussi des ASBL (Association sans but lucratif) d'information sur les métiers, les études, les droits des jeunes: le SIEP (Service d'information sur les études et les professions), Infor-Jeunes (Info Jeugd en Communauté flamande). Par ailleurs, la Belgique participe au réseau (Euroguidance) des centres nationaux de ressources en orientation professionnelle du programme Leonardo da Vinci.

## 2. Système d'enseignement et de formation professionnels des jeunes

### 2.1. Enseignement secondaire technique et professionnel

Les filières techniques et professionnelles accueillent la majorité des jeunes: 68,1% [57,5% pour UE (Eurostat)] mais sont moins valorisées que l'enseignement général. Le pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté le système éducatif après le premier cycle de l'enseignement secondaire se chiffre à 15,2 % [UE: 20,5 (Eurostat 1999)].

### 2.2. Formation en alternance

La formation en alternance concerne une minorité de jeunes: à partir de 15 / 16 ans et deux années du secondaire suivies.

Elle s'organise en trois voies :

- le CEFA (centre d'éducation et de formation en alternance) en Communauté française, *Teilzeitunterrichtszenter* en Communauté germanophone ou *CDO (centrum voor deeltijds onderwijs)* en Communauté flamande. La formation se déroule deux jours au centre et trois jours en entreprise. 5 734 jeunes en Communauté flamande et 6 046 en Communauté française (année 2000 – 2001) y participent, soit 4 à 5 % des élèves du secondaire technique et professionnel ;
- le contrat d'apprentissage industriel (CAI) ou contrat d'apprentissage pour travailleurs salariés ;
- l'apprentissage organisé par les Classes moyennes(1).

Les populations des CEFA et des CAI, après une période de croissance, se stabilisent ; par contre les jeunes en contrat Classes moyennes voient leurs effectifs varier selon les régions. *Diverses conventions* (emploi-formation et d'insertion socio-professionnelle) ont élargi le public de l'alternance (25 ans) et amené des rémunérations comparables ou voisines entre les trois formules (CEFA, CAI, Classes moyennes) au bénéfice des jeunes sous contrat dans les trois communautés.



**Tableau 6: La formation et l'enseignement professionnels de plein exercice et en alternance**

Autorités	Institutions	Publics	Structures	Sites
Communauté	Sections techniques et professionnelles* des écoles	14 – 18 ans	Enseignement secondaire	École + stages
	CEFA**/CDO**/TZUC** et CAI **	15 – 18 ans 18 – 21 ans 21 – 25 ans		Centre entreprise +
Région	Centre IFPME**/VIZO**/IAWM**	15 – 18 ans	IFPME / VIZO	Centre + PME
Région et Communauté	Comité paritaire : Patronat + syndicats CAI **	15 – 25 ans	CEFA / VIZO CDO / TZUC	CEFA / CDO / TZUC+ Entreprise

\*) Enseignement de plein exercice

\*\*) Enseignement ou formation en alternance

Référence:

Région wallonne : Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFPME)

Région flamande : Vlaams Instituut voor Zelfstandige Ondernemen (VIZO)

Région de Bruxelles-Capitale : IFPME pour les francophones et VIZO pour les néerlandophones

Communauté germanophone: Institut für Aus-und Weiterbildung im Mittelstand (IAWM)

### 3. Formation professionnelle continue

#### 3.1. Opérateurs de formation institutionnels

L'opérateur de formation désigne tout organisme qui offre des cours ou des stages de formation à un public adulte.

Le « milieu associatif », une spécificité de la Communauté française, est constitué d'une série d'ASBL (association sans but lucratif) qui ont en commun d'agir en contact direct avec une population adulte faiblement qualifiée et éprouvant des difficultés de vie donc d'insertion professionnelle.

La formation professionnelle continue résulte des initiatives

- - de l'entreprise (formations patronales),
- - des administrations (formation des fonctionnaires),
- - de l'enseignement de la promotion sociale,
- - de la personne [du travailleur actif, du demandeur d'emploi ou de la personne avec revenu minimum (minimexé)].

**Tableau 7: Les trois grands piliers de la formation professionnelle continue**

	L'enseignement de promotion sociale		La formation et l'emploi			L'entreprise ou les initiatives sectorielles	
<b>Opérateurs</b>	Écoles des trois réseaux	Arbeitsamt IAWM	FOREM IFPME	VDAB VIZO	Bxl-F	ASBL Milieu Associatif	Construction - Agoria (ex-Fabri-metal) - Textile - Chimie - Arts graphiques -CPNAE (1)
<b>Autorités</b>	Communauté française, Communauté flamande	Communauté germanophone	Région wallonne	Communauté flamande	Région de Bruxelles-Capitale	Communauté française	Fédérale

(1) CPNAE: Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés

Le congé-éducation payé (CEP) a stimulé la formation professionnelle continue.

#### 3.2. Enseignement de promotion sociale (Prom Soc)

Environ 650 formations différentes, une flexibilité d'organisation et un coût modique d'inscription en font le plus important opérateur: 187 000 adultes en Communauté flamande et 158 794 adultes en Communauté française (1999-2000). La promotion sociale avec l'enseignement secondaire et supérieur est seule à garantir des certifications reconnues. Elle est organisée aux niveaux équivalents à ceux de l'enseignement secondaire et supérieur et

dispensée selon des horaires réduits. La promotion sociale met en œuvre de multiples partenariats avec les secteurs privés et publics. Depuis 1991, les formations sont organisées en modules.

### 3.3. Institutions publiques : les services de la formation et de l'emploi, les Classes moyennes

#### 3.3.1. Services de la formation et de l'emploi

- FOREM (Office wallon de la **formation** professionnelle et de l'**emploi**) en Région wallonne.
- VDAB (**V**laamse **D**ienst voor **A**rbeidsbemiddeling en **B**eroepsopleiding) en Communauté flamande et Région de Bruxelles-Capitale pour les Flamands.
- Bxl-F (Bruxelles – Formation) en Région de Bruxelles-Capitale pour les francophones.
- Arbeitsamt: **A**rbeitsamt der **D**eutschsprachigen **G**emeinschaft (Office de l'emploi pour la Communauté germanophone) depuis janvier 2000, a en charge le placement en Communauté germanophone.

Ces institutions publiques sont gérées paritairement par les partenaires sociaux (patronat – syndicats) sous la tutelle de la région concernée.

**Tableau 8: Dépenses des opérateurs de formations, 1988, 1995 et 1998 (en millions de BEF)**

	1988	1995	1998
<b>VDAB</b>	2 105	3 367	3 776*
<b>Bruxelles-Formation</b>	620*	805	856
<b>FOREM</b>	1 685	2 683	3 149
<b>Communauté germanophone</b>	-	-	1,96
<b>Total</b>	<b>4 410</b>	<b>6 855</b>	<b>7 782,96</b>
(en millions d'euros**)	(109,3)	(169,9)	(192,9)

\*): estimation

\*\*): EUR 1 = BEF 40,3399

Source: Le financement de la formation et de l'enseignement professionnels en Belgique, CEDEFOP Panorama, en cours de publication.

#### 3.3.2. Classes moyennes (IFPME – VIZO – IAWM)

Elles organisent aussi des formations en deux ans pour l'accès au patronat, c'est-à-dire pour devenir chef d'entreprise d'une PME (**P**etite et **m**oyenne **e**ntreprise), ainsi que des formations permanentes ou de perfectionnement par modules pour les chefs d'entreprise. Ces formations accueillent un public croissant, surtout à Bruxelles-Capitale.

### 3.4. Initiatives sectorielles

Au départ, trois secteurs jouent un rôle significatif: la construction, Agoria (ex-Fabrimétal), le textile. Depuis quelques années, la chimie, les industries graphiques, les services d'intérim, les assurances, le gaz, l'électricité, les industries du bois et la Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés (CPNAE) ont développé des initiatives croissantes.

La CPNAE regroupe 5 000 entreprises dans plusieurs secteurs d'activités. Dans le cadre des conventions sectorielles, elle a osé une formule ambitieuse d'un *droit individuel* à la formation professionnelle: deux jours par an, par employé, le contenu étant fixé par l'employeur, ce qui a enclenché un processus de formation dans les petites entreprises fort dynamiques et en pleine croissance (52 % des entreprises adhérentes).

Tableau 9: Composantes d'un coût moyen de formation, (en %)

<b>Salaires des personnes en formation</b>	58,1
<b>Salaires du personnel formateur</b>	6,4
<b>Salaires des personnes étrangères à l'entreprise</b>	30,5
<b>Transports et indemnités</b>	3,6
<b>Locaux, matériel</b>	1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source: Le financement de la formation et de l'enseignement professionnels en Belgique, CEDEFOP Panorama, en cours de publication.

### 3.5. Autres formations

- Les formations pour personnes handicapées.
- Les centres d'accueil, d'orientation et d'initiation socio-professionnelle (CA/COISP) pour les demandeurs d'emploi font partie intégrante du FOREM et de Bruxelles-Formation.
- Les formations en agriculture (quelques centaines de personnes).
- L'enseignement à distance: en Communauté française, voit son public se réduire (12 000 inscrits en 2000) alors que son équivalent en Communauté flamande, *Begeleid individueel studeren (BIS)*, qui est une composante d'une structure multimédia, connaît une expansion de ses apprenants (48 882 en 1999).
- Les cours d'alphabétisation peuvent prendre en charge des publics très diversifiés mais limités.

### 3.6. S’orienter puis se former: les Carrefours Formation

En Région wallonne, les Carrefours Formation ont été créés à l’initiative de l’UE. Ils visent à aider la personne à s’informer, à s’orienter avant de se former. Ils sont co-financés par les régions et le Fonds social européen (FSE). En région de Bruxelles-Capitale, il est financé sur fonds propres de Bruxelles-Formation. Leurs actions s’appuient sur des procédures individuelles et concernent un public varié (travailleurs actifs, demandeurs d’emploi, groupes à risques, personnes handicapées). Les opérateurs constituent un multipartenariat original car ils sont issus de différentes institutions publiques, privées et d’ASBL (voir tableau 10).

**Tableau 10: Descriptif opérationnel des Carrefours Formation (Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale)**

Opérateurs	Publics	Accès	Coût	Pédagogie	Organisation	Reconnais- sance	Insertion
AWIPH	Adulte handi- capé	Dossier + entretien	Gratuit	Individuel alternance	3 mois à 2 ans*	Attestation (AWIPH)	O-Q FS MàE
Promo- tion Sociale	+ de 15 ans	Conseil des études	Droit d’inscription	Cours Modules	Variable CEP	Attestation ou certifica- tion recon- nue	Rà N-Q P-TàE
EFT	18-30 ans DE minimexés	CESI + entretien	Gratuit	Cours Suivi indi- viduel Travail	6 à 18 mois **	Certificat (EFT)	I-S-O-Q
FOREM Bruxel- les- Forma- tion	Adulte DE Travailleurs	Sélection + test + en- retien	Gratuit	Cours Auto- formation Stage pratique	Maximum 1 an EPS **et*	Certificat (FOREM Bruxelles- Formation)	I-O-Q-P-T
IFPME	+15/16 ans	Examen entrée + dossier + entrée	Droit d’inscription	Alternance Suivi indi- viduel	Variable	Certificat diplôme (IFPME)	Q-P-I-O
OISP	Adulte DE Minimexés difficultés	Entretien	Gratuit	Projet de vie Suivi indi- viduel	Variable **	Attestation (OISP)	O-S-Q

Source: Auteur

\* frais de déplacement

\*\* indemnisation

Légende :

- CEP : Congé Éducation Payé
- DE: Demandeur d’emploi
- I: Insertion
- O : Orientation
- Q : Qualification
- FS : Formation Spécialisée

## 4. Financement de l'enseignement et de la formation professionnelle continue

### 4.1. Système fédéral complexe

Depuis 2000, le financement des communautés repose sur deux sources principales : d'une part, la totalité de la radio-télévision redevance et une partie de l'impôt sur les personnes physiques et, d'autre part, une répartition du montant de la TVA établies strictement sur le nombre de jeunes âgés de moins de 18 ans, par communauté. La Communauté germanophone utilise un financement spécifique.

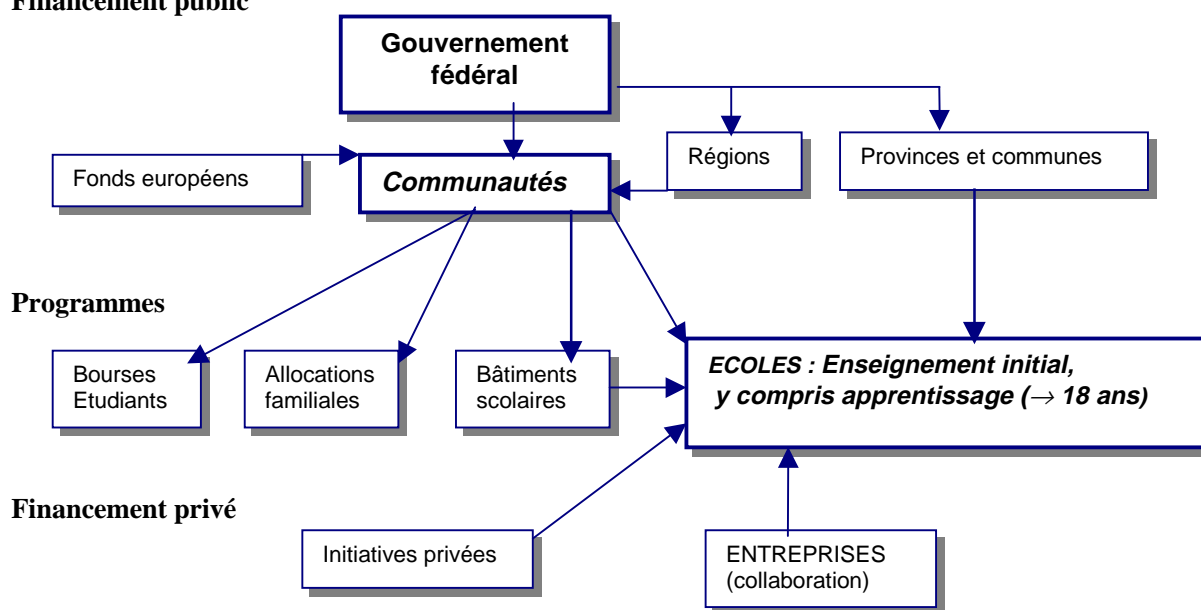
Pour les régions, le financement s'opère par une répartition de l'impôt sur les personnes physiques. De plus, elles peuvent percevoir des recettes fiscales propres. Pour rappel, la Communauté et la Région flamandes ont fusionné. Globalement, les communautés dépensent moins de 6 % de leur PIB pour l'enseignement.

### 4.2. Intervention significative de la sécurité sociale

La Belgique est l'un des pays où la sécurité sociale procure les allocations familiales les plus importantes. Elles représentent jusqu'à 37 % des dépenses publiques d'enseignement par élève.

Tableau 11 : Flux financiers de l'enseignement

#### Financement public



Source: Le financement de la formation et de l'enseignement professionnels en Belgique, CEDEFOP Panorama, en cours de publication

### 4.3. Formation en entreprises

Par l'accord inter-professionnel 1999-2000, les partenaires sociaux se sont engagés (au plan fédéral) à amener le pays au même niveau que trois de ses voisins européens (la France, les Pays-Bas et l'Allemagne). Pour cela, l'apport prélevé sur la masse salariale passera de 1,2 à 1,4 %. La gestion est paritaire. La participation des entreprises à la formation continue varie très fort de région à région : 13 % des entreprises pour Bruxelles-Capitale, 63,7% pour la Région flamande et 22,5% pour la Région wallonne se déclarent formatrices.

### 4.4. Fonds : l'État fédéral, premier investisseur de la formation professionnelle continue

- *Le fonds de l'emploi* : géré par le Ministère de l'Emploi et du Travail (fédéral) à partir des cotisations versées par les entreprises, il concerne les groupes à risques, la formation des chômeurs et sert même à financer des crèches et des gardiennes d'enfants. Budget 1998: 36,4 millions d'euros.
- *Les fonds sectoriels*: gérés par les fédérations d'entreprises à partir de conventions fixées paritairement par secteur. Ils sont à usages multiples et donc à faible part pour la formation professionnelle continue. Budget 1998: 37,9 millions d'euros.
- *Les fonds patronaux pour la formation*: gérés par chaque entreprise selon ses besoins.
- L'État accorde des aides financières via les organismes régionaux de la formation: FOREM, VDAB, ...

*L'apport de l'État fédéral* : 1.058 millions d'euros.

**Tableau 12: Les fonds destinés à la politique de l'emploi (en millions d'euros)**

<b>ORIGINE DES FONDS</b>	
Les fonds européens	40,96
Les entreprises par le fonds de l'emploi	141,24
Les subsides de l'État (fédéral)	866,80
La réduction des charges patronales	1 190,24
<b>Totaux fonds fédéraux</b>	<b>2 239,34</b>
+ apport des régions	1 808,58
+ apport des communautés	6,9658
<b>Totaux disponibles</b>	<b>4.054,89</b>

Source : documents statistiques divers et journal « Trends »,1998

## **4.5. Formation dans les administrations**

La plupart des administrations ont une direction ou une *cellule de formation* voire un institut ou une école spécialisée destinée à leur personnel. Par ailleurs, la promotion sociale peut organiser des formations « sur mesure » tout comme les universités.

## **4.6. Initiatives stimulantes des pouvoirs publics**

*Le congé - éducation payé*: il concerne les travailleurs actifs. Le fonds est alimenté par 0,04% des rémunérations brutes et géré par le Ministère de l'Emploi et du Travail et par les organisations syndicales.

*Le chèque – formation* (depuis le 01.12.1998) en Région wallonne: la Région gère le système, intervient pour 50% du coût de formation, l'entreprise pour les autres 50%.

## **4.7. Des chiffres qui interpellent**

On estime que l'accueil, l'orientation, les structures d'insertion sociale, le suivi des chômeurs absorbent 70 % des budgets, la formation professionnelle, proprement dite, en utilise 30 % (au niveau national).

Le FOREM gère 100 projets européens.



## **5. Aspects qualitatifs**

### **5.1. En Communauté française**

#### **5.1.1. Formation professionnelle réorganisée pour neuf secteurs par la CCPQ (1999)**

La Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ) est composée de représentants de l'enseignement (trois réseaux), des entreprises, des organisations syndicales d'enseignants, du Conseil National du Travail et des organisations syndicales professionnelles. Les neuf secteurs réorganisés sont: l'agronomie, l'industrie, la construction, l'hôtellerie et l'alimentation, l'habillement, les arts appliqués, l'économie, les services aux personnes et les sciences appliquées.

La CCPQ a défini les profils correspondants aux emplois en matière de qualification, formation, structures et référentiels, évaluation et pilotage. Ceci concerne la certification en fin de l'enseignement secondaire ou son équivalent dans les autres systèmes de formation. Les différents concepts (emploi-type, fonction, activité et compétence) doivent encore être précisés.

#### **5.1.2. Enseignement secondaire technique et professionnel bientôt en alternance**

En avril 2001, le gouvernement de la Communauté française a adopté un avant projet de décret (loi) relatif à l'enseignement secondaire en alternance. Toute formation en dehors de la filière générale comportera des stages en entreprise.

#### **5.1.3. Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF)**

Ce conseil composé de deux chambres (éducation et formation) réalise un important travail de réflexion qui s'exprime sous la forme d'avis numérotés. Il souligne la nécessité du développement d'un système intégré et cohérent de validation des compétences pour la formation professionnelle tout au long de la vie.

#### **5.1.4. Transformation du FOREM**

En Région wallonne, le gouvernement wallon prépare, par décret, la transformation du FOREM en deux sphères distinctes:

le service public de l'emploi et de la formation professionnelle (régisseur-ensemblier, emploi et formation professionnelle, services communs de gestion, ...etc.);

la société anonyme de droit public (service de recrutement et de sélection, services liés au placement), c'est-à-dire pour tout ce qui est payant.

#### **5.1.5. En Communauté française: les pôles d'innovation technologique (PITech)**

Ces pôles d'information, de documentation et de formation visent à accroître la coopération entre les mondes de l'éducation et de l'entreprise.

## **5.2. En Communauté flamande**

### **5.2.1. Profils de formation**

Vlaams Onderwijs Raad (VLOR) ou Conseil de l'enseignement flamand traduit en profils de formation les profils de qualification produits par le SERV (Sociaal Economische Raad van Vlaanderen) ou Conseil économique et social de Flandres, organe composé des instances concernées par la formation professionnelle.

### **5.2.2. Éducation et formation tout au long de la vie**

L'on veut renforcer la capacité de chacun d'apprendre à apprendre dès le début de la scolarité. A tous les niveaux, la Communauté flamande encourage l'intégration de compétences clés. De nouvelles voies d'apprentissage visent à développer la flexibilité et la différenciation dans les diverses filières de formation.

### **5.2.3. Dans l'enseignement secondaire, un programme de modules de formations professionnelles**

Cette ambitieuse et vaste opération démarrée en septembre 2000 se déroulera jusqu'en 2006. Elle vise à établir une cohérence entre l'enseignement initial et la formation professionnelle continue. Elle engage tous les partenaires sociaux mais aussi les autres instances de formation: VIZO et VDAB. La Communauté flamande travaille au développement des procédures de qualification, de certification et d'équivalence des compétences acquises. L'éducation et la formation des adultes, depuis un décret de 1999, recherchent une coordination maximale des différents niveaux et formes d'enseignement.

### **5.2.4. Découverte de la réalité professionnelle**

Des occasions accrues sont proposées aux enseignants et formateurs de mettre à jour leur compétences par des contacts intensifiés avec le monde de l'entreprise.

## **5.3. Technologies d'information et de communication (TIC)**

Les TIC sont intégrées dans les apprentissages dès l'enseignement fondamental. Dans les deux communautés, des investissements en TIC (cyber-écoles) ont été réalisés.

## **6. Formation des formateurs**

### **6.1. Formation initiale des enseignants**

Cette formation est assurée soit par les Hautes Écoles (supérieur pédagogique court, trois ans) pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du secondaire (régents), soit par les universités pour les enseignants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés du secondaire et de l'enseignement supérieur de type court.

Les diplômés universitaires (licenciés) du 2<sup>e</sup> cycle passent une agrégation (formation composée de matières pédagogiques et d'un stage, qui se clôture par la présentation de leçons) . Avec cette agrégation, ils peuvent enseigner dans le secondaire supérieur.

La majorité des enseignants des cours techniques et professionnels sont formés en promotion sociale, par les cours normaux techniques de type court (trois ans maximum). Ils viennent généralement de l'entreprise ou du secteur des indépendants.

### **6.2. Formation des formateurs du FOREM et du VDAB**

Ces institutions organisent la formation de leurs instructeurs soit pour le VDAB via "Spor 21", soit par la cellule Formation de Formateurs au siège central du FOREM.

### **6.3. Formation des enseignants et des experts de la promotion sociale**

La promotion sociale engage des enseignants avec une formation pédagogique de niveaux supérieur court, long ou universitaire mais aussi des experts issus de l'entreprise ou de l'administration.

### **6.4. Enseignants et formateurs de l'IFPME, du VIZO et de l'IAWM**

Deux catégories coexistent : d'une part, des enseignants traditionnels et, d'autre part, des formateurs ou tuteurs formés dans l'institution. Ces derniers doivent avoir une pratique professionnelle appropriée au secteur professionnel qu'ils enseignent.

## **6.5. Formation continue des enseignants**

Chaque communauté et, à l'intérieur de celle-ci chaque réseau, organise la formation continue (liberté pédagogique des réseaux).

## **7. Tendances et perspectives**

### **7.1. Tendances**

La tendance au développement de la formation continue est nette mais la participation des adultes reste inférieure à la moyenne européenne et se caractérise par d'importantes inégalités d'accès. Des conventions sectorielles devraient dynamiser la formation en entreprise [construction, Agoria (ex-fabrications métalliques), assurances, gaz, électricité, industries du bois et industries graphiques]. Les actions de formation organisées et financées à l'initiative des employeurs bénéficient surtout aux plus qualifiés (cadres: 45%, employés: 41%, ouvriers: 15%).

### **7.2. S'orienter et se former: une même problématique**

S'orienter et se former font partie d'une même problématique. Il s'agit de promouvoir une attitude constante de veille pour adapter les compétences au fil de la vie et pour pouvoir évoluer ou se repositionner pendant toute une carrière.

Depuis quelques années, des pénuries qualitatives et quantitatives se développent. Des besoins en formation continue pour tous - ouvriers comme employés - sont récurrents et attestent d'une nécessité de trouver des solutions à court terme par le biais de stages. Le long terme requiert le relais conjugué de l'enseignement et de l'entreprise afin de mettre en œuvre une éducation à l'orientation réaliste.

Enfin, en matière d'orientation et d'information sur les métiers, il conviendrait d'agir massivement sur les représentations mentales des jeunes et des adultes et, en particulier, pour les professions indépendantes.

### **7.3. Agir**

La Belgique, c'est aussi 12 000 organismes qui interviennent dans les huit domaines principaux de la formation en offrant 14 000 formations spécifiques. Les entreprises et administrations ont besoin de formations pour tenir à jour les compétences de base de leur personnel mais aussi pour les compléter par de nouvelles. Ces formations doivent être les plus brèves possible.

Les populations à risques, les demandeurs d'emploi surtout jeunes doivent bénéficier d'efforts indispensables de la société comme le plan Rosetta (plan fédéral d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes pour leur premier emploi). Une égalité d'accès à la formation professionnelle doit rester assurée et donner une seconde chance sociale réelle.

## **7.4. Réguler l'offre et accroître la qualité de la formation**

Le domaine de la formation est de plus en plus régulé. Il peut être stimulé par les initiatives des instances européennes, de l'État fédéral, des Régions, des Communautés, des partenaires sociaux. L'espace de formation a besoin de règles communes aux différents opérateurs. Des instances de concertation partenariales comme la CCPQ et les Comités de suivi du FSE sont nécessaires afin que *chacun* pour ce qui le concerne assure sa responsabilité dans l'« *employabilité* » et dans la poursuite d'une recherche de qualité soutenue dans la formation professionnelle.

## **7.5. Développer une culture de l'évaluation pour garantir la comparabilité des données avec celles des autres et apprécier l'efficacité des systèmes**

Cela signifie que tout programme ou toute mesure mise en œuvre doit avoir des objectifs clairement énoncés et qu'au terme de chaque période, on puisse dire la part des objectifs qui a été atteinte. Il convient donc de pouvoir mesurer les objectifs, ce qui demande de concevoir des instruments de mesure qui permettront également de réfléchir sur la formation, une plus-value essentielle de l'économie européenne.

# Annexe 1

## Acronymes et abréviations

AWIPH	Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées <i>Vlaams Fonds voor Sociale Integratie van Personen met een Handicap (VFSIPH)</i>
BEV	<i>Betaald educatief verlof</i> Congé-formation payé (CEP)
BIS	<i>Begeleid Individueel Studeren</i> Enseignement à Distance (EAD)
Bxl-F	Bruxelles-Formation (Région de Bruxelles-Capitale)
CAI	Contrat d'Apprentissage Industriel
CCPQ	Commission Communautaire des Professions et des Qualifications
CEB	Certificat d'Étude de Base (certification: primaire)
CEF	Conseil de l'Éducation et de la Formation
CEFA	Centre d'Éducation et de Formation en Alternance <i>Centrum voor deeltijds onderwijs (CDO)</i>
Centre PMS	Centre Psycho-médical-social <i>Centrum voor LeerlingenBegeleiding (CLB)</i>
CEP	Congé-éducation payé <i>Betaald educatief verlof (BEV)</i>
CES2D	Certificat d'Étude du 2ème degré (4ème année scolaire)
CESI	Certificat d'Enseignement Secondaire Inférieur
CESS	Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
CISP	Convention d'Insertion Socio-Professionnelle
COISP	Centre d'Orientation et d'Initiation Socio-Professionnelle
CPAS	Centre Public d'Aide Sociale
CPNAE	Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés

EAD	Enseignement à Distance <i>Begeleid Individueel Studeren (BIS)</i>
EAP	Entreprise d'Apprentissage Professionnel
FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi (Communauté française)
FPC	Formation professionnelle continue
FSE	Fonds social européen
IFPME	Institut de Formation Permanente pour les classes moyennes et les Petites et Moyennes Entreprises
INS	Institut national de la statistique
OISP	Organisme d'Insertion Socio-Professionnelle (Région de Bruxelles-Capitale)
ONEM	Office National de l'Emploi <i>Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening (RVA)</i>
ORBEM	Office régional bruxellois pour l'emploi <i>Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening (RVA)</i>
OSP	<i>Onderwijs sociale Promotie</i> Enseignement de Promotion Sociale (Prom Soc)
Prom Soc	Enseignement de Promotion Sociale <i>Onderwijs sociale Promotie (OSP)</i>
RVA	<i>Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening</i> Office National de l'Emploi (ONEM)
SéGEC	Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique
SIEP	Service d'Information sur les Études et les Professions
TIC	Technologies de l'Information et des Communications
VDAB	<i>Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding</i>
VIZO	<i>Vlaams Instituut voor het Zelfstandig Ondernemen</i>



# Annexe 2

## Adresses utiles

### A. Ministères

#### **Ministère de la Communauté française**

**Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique**

**Direction Générale de l'Enseignement obligatoire**

Rue Royale, 204

B-1040 Bruxelles

Tél.: (32) 02.213.59.11

Fax: (32) 02 213 59 90

Internet: <http://www.agers.cfwb.be>

#### **Ministère de la Communauté française**

**Administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique**

**Direction Générale de l'Enseignement non-obligatoire et de la recherche scientifique**

Rue Royale, 204

B-1000 Bruxelles

Tél.: (32) 02.210.55.11

Fax: (32) 02 210 55 17

Internet: <http://www.agers.cfwb.be>

#### **Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap**

**Departement Onderwijs**

**Administratie Secundair Onderwijs**

Koning Albert II Laan, 15

B-1210 Brussel

Tél.: (32) 02.553.86.11

Fax: (32) 02 553 89 05

Internet: <http://www.intranet.ond.vlaanderen.be>

#### **Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap**

**Departement Onderwijs**

**Administratie Permanente Vorming**

Koning Albert II Laan, 15

B-1210 Brussel

Tél.: (32)02.553.86.11

Fax: (32) 02 553 89 05

Internet: <http://www.intranet.ond.vlaanderen.be>

## **Ministère fédéral de l'emploi et du travail**

Rue Belliard, 51

B-1040 Bruxelles

Tél.: (32) 02.233.41.11

Fax: (32) 02 233 44 88

Internet: <http://www.meta.fgov.be>

## **Ministerium des Deutschsprachigen Gemeinschaft**

Gospert 1-5

B-4700 EUPEN

Tél.: (32 87) 59 63 00

Fax: (32 87) 55 64 75

Internet: <http://www.dglive.be>

## **B. Organisations régionales**

### **FOREM (Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi)**

Administration Centrale

Boulevard Tirou, 104

B-6000 Charleroi

Tél.: (32) 071 20 61 11

Fax: (32) 071 20 61 98

Internet: <http://www.forem.be>

### **VDAB (Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding)**

Keizerlaan, 11

B-1000 Brussel

Tél.: (32) 02.506.15.11

Fax: (32) 02 504 04 28

Internet: <http://www.vdab.be>

### **Bruxelles-Formation**

Avenue Louise 166

B-1050 Bruxelles

Tél.: (32 2) 626 78 11

Fax: (32 2) 626 78 14

## **C. Autres**

### **FEB (Fédération des entreprises de Belgique)**

#### ***VBO (Verbond van Belgische Ondernemingen)***

Rue Ravenstein 4

B-1000 Bruxelles

Tél.: (32-2) 515 08 11

Fax: (32-2) 515 09 00

Internet: <http://www.feb.be>

### **IFPME (Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises)**

Avenue des Arts 39

B-1049 Bruxelles

Tél.: (32-2) 502 76 00

Fax: (32-2) 505 47 70

Internet: <http://www.efpme.be>

### **VIZO (Vlaams Instituut voor Zelfstandig Ondernemen)**

Kanselarijstraat, 19

B-1000 Brussel

Tél.: (32) 02.227.63.93

Fax: (32) 02 217 46 12

Internet: <http://www.vizo.be>

### **SIEP (Service d'information sur les études et les professions)**

Avenue de la Couronne, 224

B-1050 Bruxelles

Tél.: (32) 02 640.08.32

Fax: (32) 02 646 80 08

Internet: <http://www.siep.be>

Cedefop (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)

**Les systèmes de formation professionnelle en Belgique : brève description**

*Paul Cotton*

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2001 – VI, 35 p. – 21,0 x 29,7 cm

(Cedefop Panorama series ; 8 – ISSN 1562-6180)

ISBN 92-896-0063-2

Gratuit – 5117 FR –



Le présent ouvrage fournit une brève description des systèmes de formation et d'enseignement professionnels (FEP) en Belgique. Il contient un certain nombre de données fondamentales sur l'organisation des systèmes de FEP et la main-d'œuvre en Belgique. La structure des systèmes d'enseignement général et de FEP initiale et continue y est décrite, et plus particulièrement celle des systèmes qui assurent une formation sur le lieu de travail et au sein des établissements éducatifs. Le financement de la FEP ainsi que certains aspects spécifiques tels que la formation des formateurs et la certification sont également abordés. Enfin, quelques réflexions sur les perspectives d'avenir sont proposées au lecteur. Tout au long du document, l'auteur s'est attaché à refléter la grande variété de l'offre et des systèmes d'enseignement et de formation, inhérente à la structure fédérale de l'État belge ainsi qu'à la multitude des établissements et organismes prestataires de FEP.

## Les systèmes de formation professionnelle en Belgique

Brève description



Centre européen pour le développement  
de la formation professionnelle

Europe 123, GR-570 01 Thessaloniki (Pylea)  
Adresse postale: PO Box 22427, GR-55102 Thessaloniki  
Tél. (30) 310 490 111 Fax (30) 310 490 020  
E-mail: [info@cedefop.eu.int](mailto:info@cedefop.eu.int)  
Page d'accueil: [www.cedefop.eu.int](http://www.cedefop.eu.int)  
Site Web interactif: [www.trainingvillage.gr](http://www.trainingvillage.gr)

Gratuit - Disponible sur demande adressée au Cedefop

5117 FR



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg

ISBN 92-896-0063-2



9 789289 600637 >

PANORAMA